



# **MAIRIE DE ROBION**

**SERVICE PERISCOLAIRE DES ECOLES  
MATERNELLE ET ELEMENTAIRE**

Tel : 04 90 76 44 64 - [periscolaire@mairie-robion.fr](mailto:periscolaire@mairie-robion.fr)

## **RESTAURANT SCOLAIRE**

## **GARDERIE**

## **ECOLE ELEMENTAIRE ET ECOLE MATERNELLE**

## **COMMENT INSCRIRE VOS ENFANTS ?**



**Madame, Monsieur,**

## **1 - Quels services sont proposés ?**

AUX ELEVES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE et AUX ELEVES DE L'ECOLE MATERNELLE

	<b>LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI</b>
<b>7h30- 8h10</b>	<b>Garderie payante</b>
<b>11h30- 13h20</b>	<b>Restauration scolaire</b>
<b>16H30- 18H30</b>	<b>Garderie payante</b>

## **2 - Qui peut en bénéficier ?**

**Le service de garderie** est un service ouvert en priorité:

- aux enfants dont les **2** parents exercent une activité professionnelle ou
- aux enfants d'une famille monoparentale dont le parent exerce une activité professionnelle.

**Le restaurant scolaire** est accessible à tous les enfants des écoles de la commune

## **3 - Comment s'inscrire ?**

Vous recevrez très prochainement (début juillet) un e mail avec vos codes de connexion au site ARG Famille : vous devrez procéder aux inscriptions aux cantines et garderies **au plus tard le 22 août prochain.**

Afin de bénéficier de ces services, le présent dossier devra être complété, signé et remis au gestionnaire du service périscolaire.

Ces informations sont indispensables pour une optimisation de l'organisation de ces services dont les priorités sont le bien être et la sécurité de vos enfants.

Ce dossier comprend :

- une fiche famille (commune à l'école maternelle )
- le règlement intérieur de la cantine scolaire, de la garderie qui détermine les modalités d'admission et de fonctionnement du service dûment signé.

#### 4 - Les tarifs

Le prix du service garderie est de :

	Un enfant	deux enfants et plus
Matin	0,50 €	1,00 € par famille
Soir	0,50 €	1,00 € par famille
Au total	1 € par jour pour un enfant	2 € par jour pour deux enfants et plus

Le prix du repas est fixé à 2,70 € pour l'année scolaire 2022-2023.

#### 5 - Comment payer ?

Vous recevrez la facture des repas et des services de garderie **chaque mois** par mail.

Le paiement devra être fait **dès réception** et s'effectuera :

- Par carte bancaire via le site ARG famille : [robion.argfamille.fr](http://robion.argfamille.fr)
- en espèce ou par chèque **au service des affaires scolaires ou au service périscolaire** (bureaux à l'entrée de l'école élémentaire) les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h30 en période scolaire.
- par chèque libellé à l'ordre de « **Régie de recettes Service Périscolaire** » au service des affaires scolaires ou service périscolaire ou déposé en Mairie ou envoyé à l'adresse suivante : Mairie de Robion - Service comptabilité - Place Clément Gros - BP 2 - 84440 ROBION.
- par prélèvement automatique. Particulièrement pratique ce dernier moyen de paiement vous libère de la préoccupation d'un retard de paiement.  
Pour souscrire au prélèvement automatique, il suffit de remplir le formulaire de prélèvement ci-joint et d'y joindre un Relevé d'Identité Bancaire.

#### 6 - Information

Toutes les informations complémentaires vous seront apportées sur demande par le gestionnaire des activités périscolaires qui est joignable :

- par téléphone de 8h15 à 11h00 au : 04 90 76 44 64
- par courriel à l'adresse suivante : [periscolaire@mairie-robion.fr](mailto:periscolaire@mairie-robion.fr)